

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

***MINISTERE DE LA POSTE ET DES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION***

***CONFERENCE MONDIALE DE DEVELOPPEMENT DES
TELECOMMUNICATIONS***

DUBAI EMIRATS ARABES UNIS 2014

Déclaration de Politique Générale

CMDT- Dubai 2014

Monsieur le Président de la Conférence

Monsieur le Secrétaire Général de l'Union Internationale des Télécommunications

Mesdames et Messieurs les Ministres

Messieurs les Directeurs des Secteurs de l'Union Internationale des Télécommunications

Honorables délégués

Mesdames et Messieurs

C'est pour moi un grand honneur et un réel plaisir de prendre part à cette Conférence Mondiale de développement des Télécommunications organisée dans cette belle ville de Dubaï. En mon nom personnel et au nom de la Délégation qui m'accompagne, je tiens à remercier sincèrement les Autorités des **Emirats Arabes Unis** et le peuple de ce **pays frère** pour l'accueil chaleureux et pour le soutien et la coordination exceptionnels en vue de faciliter le déroulement de cette conférence.

Depuis son adhésion à l'Union Internationale des Télécommunications en mai 1963, l'Algérie a toujours manifesté son intérêt à ses travaux et n'a jamais manqué de soutenir les normes et recommandations internationales approuvées comme celles de l'UIT et ce pour concevoir et implémenter ses infrastructures réseaux de télécommunications.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

En l'an 2000, le secteur de la Poste et des Télécommunications en Algérie a fait l'objet d'une importante réforme qui a donné lieu à la promulgation de loi 2000-03 du 05 Août 2000 qui a fixé les règles générales relatives à la Poste et aux télécommunications.

Aujourd'hui, le fruit de cette réforme se traduit par une ouverture totale du marché et une introduction massive des nouvelles Technologies de l'Information et de la communication. Ainsi, cette réforme traduit la volonté et

l'engagement de mon pays à mettre en place une société de l'information inclusive et à bâtir une économie numérique fondée sur le savoir.

A ce sujet, l'Algérie trouve un intérêt majeur à être présente au niveau des instances internationales d'études et de normalisation comme l'UIT.

L'Algérie a toujours participé et continuera à prendre part aux événements qu'organise l'UIT et notamment les différentes réunions comme les plénipotentiaires, le Sommet Mondial de la Société de l'Information, la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR), l'Assemblée Mondiale de la Normalisation et la Conférence Mondiale de Développement des Télécommunications et bien d'autres,

Par ailleurs, **Monsieur le Président**, il est à noter que mon pays l'Algérie continue d'apporter sa contribution positive aux initiatives du Bureau de développement de l'UIT et notamment les recherches et études menées au sein de ce Bureau. A ce sujet, cela a été un grand honneur pour l'Algérie que d'avoir assuré la Présidence de la Commission d'études 2 et ce depuis la CMDT 10, et de contribuer aux travaux des groupes du Conseil de l'UIT chargés de la Protection des enfants en ligne.

Aujourd'hui, à l'occasion la Conférence Mondiale de Développement des Télécommunications de 2014, nous apportons notre soutien total aux efforts de l'UIT. Je voudrais également remercier le Secrétaire Général Dr Hamadoune Touré et le Directeur de Développement Mr Ibrahima Sanou pour leur excellent travail de préparation et d'organisation qui sûrement mènera cette conférence vers le succès.

Dans le cadre de la réalisation des objectifs et programmes des trois secteurs de l'UIT, l'Algérie réitère son engagement à participer au progrès des actions entreprises et ce en termes de contributions aux travaux des commissions d'études, accueil et organisation de séminaires spécialisés etc...

Le plan d'action de Dubaï 2014 qui sera adopté déterminera l'orientation des activités futures du Bureau du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D) pour la prochaine période de quatre ans.

Dans ce contexte, parmi les contributions que présentera mon pays, je citerai, une résolution sur la confiance numérique ainsi qu'un amendement de résolution sur l'utilisation des TIC pour la gestion des catastrophes.

En effet, un environnement de confiance électronique dépassant les frontières des pays doit être assuré. L'identification numérique des acteurs impliqués dans ces transactions est un préalable à leur généralisation. Dans un autre contexte, il est nécessaire aujourd'hui de vulgariser l'utilisation des TIC dans la gestion des situations d'urgence et des catastrophes, comme ceux liés au changement climatique, afin de fournir une assistance ciblée aux pays les moins avancés (PMA) et aux pays ayant des besoins particuliers.

D'autres questions retiennent notre attention comme celle concernant la conformité et l'interopérabilité des systèmes et des équipements qui doit être examinée, ainsi que la question relative aux avantages de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour renforcer la sécurité routière.

Pour conclure, **Monsieur le Président**, en vue de la tenue de différents événements que compte organiser l'UIT à l'avenir soit au niveau international ou régional, l'Algérie reste disposée à apporter son soutien aux différents secteurs de l'UIT.

Grand Succès à la CMDT 14.

Je vous remercie pour aimable attention.